



Fonctionnement et règlement Intérieur

TAP Parçay-les-Pins



Contexte et objectifs

Le conseil municipal a en projet de mettre en place les activités TAP pour les enfants inscrits à l'école.

Les objectifs sont :

- Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous
- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Développer la curiosité intellectuelle

Article 1 : Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les enfants pourront s'inscrire à partir du CP.

Les enfants seront répartis en 3 groupes en fonction de leur classe (ou de leur année de naissance).

Les TAP auront lieu le vendredi après-midi de 15h35 à 17h. Les animateurs prendront sous leur responsabilité les enfants inscrits, à la fin des cours, sous le préau. A la fin de la classe, les enfants se réuniront sous le préau afin de prendre une collation avant le début des activités.

Les parents s'engagent à être présents dès 17h, passé cette heure les enfants présents seront accompagnés à la garderie périscolaire.

Les enfants inscrits découvriront plusieurs activités sur l'année scolaire.

PROGRAMME

Le programme sera affiché à l'entrée de l'école, une réunion de présentation sera organisée en septembre.

Si vous avez des questions merci de prendre contact avec la directrice de l'association.

A chaque période votre enfant découvrira deux activités, la dernière séance sera laissée au choix de l'enfant. Les trois animatrices proposeront 3 activités et les enfants s'inscriront dans l'activité de leur choix.

Périodes	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
du 4 septembre au 20 octobre 7 séances	Créations artistique Jane	Je cultive Ludivine	Je choisi	Jeux de précision Isabelle	Créations artistique Jane	Je choisi	Je cultive Ludivine	Jeux de précision Isabelle	Je choisi
du 6 octobre au 22 décembre 7 séances	Jeux de précision Isabelle	Créations artistique Jane	Je choisi	Je cultive Ludivine	Jeux coopératifs Isabelle	Je choisi	Créations artistique Jane	Je découvre le numérique Ludivine	Je choisi
du 8 janvier au 23 février 7 séances	Je découvre le numérique Ludivine	Jeux coopératifs Isabelle	Je choisi	Créations artistique Jane	Je découvre le numérique Ludivine	Je choisi	Jeux coopératifs Isabelle	Créations artistique Jane	Je choisi
du 12 mars au 20 avril 6 séances	Créations artistique Jane	Grands jeux et création Isabelle	Je choisi	Je cuisine Ludivine	Créations artistique Jane	Je choisi	Grands jeux et création Isabelle	Je cuisine Ludivine	Je choisi
du 14 mai au 6 juillet 8 séances	Je cuisine Ludivine	Créations artistique Jane	Je choisi	Boule de fort Isabelle	Grands jeux et création Isabelle	Je choisi	Créations artistique Jane	Boule de fort Ludivine	Je choisi

Article 2 : Inscription

L'inscription de votre enfant aux TAP ne sera effective qu'à réception du dossier complet comprenant :

- Une fiche de renseignements par famille
- Une fiche sanitaire par enfant
- Une attestation de la CAF ou de la MSA, comprenant le numéro d'allocataire et le Quotient Familial, par famille.
- Une photocopie d'assurance extra-scolaire par enfant.

Les parents s'engagent à ce que leur enfant participe à l'ensemble des activités proposées dans l'année scolaire.

Les TAP débuteront le 8 septembre 2017, seuls les enfants ayant un dossier complet pourront y participer le premier jour.

Les dossiers devront être retournés à l'école ou à la Maison de l'Enfance de Noyant (18bis boulevard des écoles) au plus tard le 6 septembre 2017 (sous réserve des places disponibles)

En cas d'absence les parents doivent prévenir les organisateurs au
06.76.40.44.28 lesfarfadets@gmx.com

- A 17h :
 - les enfants seront accompagnés au bus par une animatrice
 - les parents ou personnes autorisées viendront chercher les enfants sous le préau de l'école.
 - Les enfants inscrits à la garderie périscolaire seront accompagnés par les animateurs jusqu'à la salle. Merci de prévenir l'association.
 - Les enfants pourront quitter seuls l'école sur autorisation écrite des parents et à partir du CE2.

Article 3 : Les locaux.

Les activités auront lieu :

- Sous le préau
- Salles de classe
- Dans la cantine
- Dans le dortoir.
- A la Maison de l'Enfance

A Noyant-Villages, le 26 juillet 2017

Le Maire